



\* F 0 0 1 0 0 1 \*

Pour remplir le présent formulaire, vous devez l'enregistrer sur votre ordinateur et utiliser Adobe Reader 8 ou plus. Une fois rempli, vous devez l'imprimer, le signer et le transmettre par la poste.

# Les numéros encadrés indiquent les situations où vous devez fournir les documents (voir le guide [Demande d'aide financière - Demande de prêts et bourses](#), pages 15 à 21.)

Réservé à l'Aide financière aux études

gr1

ss2

### Section 1 – Identité de l'étudiant (voir le guide, pages 4 et 5)

#### A. Identité

Nom

Code permanent attribué par le Ministère

Prénom

Date de naissance

A M J

Numéro d'assurance sociale

Sexe  Masculin  Féminin

Langue de correspondance

Français  Anglais

#### B. Citoyenneté

Canadien de naissance 1  Canadien naturalisé 2 Date à laquelle vous avez obtenu le statut de résident permanent.....

A M J

Code de catégorie d'immigrant

Résident permanent 3 Date où vous avez obtenu le statut de résident permanent.....

A M J

Code de catégorie d'immigrant

Réfugié ou personne protégée 4 Date où vous avez obtenu le statut de réfugié ou de personne protégée

A M J

#### C. Coordonnées

Numéro Rue

Direction  
(Nord, Sud, Est, Ouest)

Appartement Municipalité

Municipalité (suite)

Province

Code postal

Numéro de téléphone (résidence)

Ind. rég. Poste

Pays

Autre numéro de téléphone

Ind. rég. Poste

Adresse électronique

Si vous inscrivez votre adresse électronique, nous communiquerons avec vous par courriel.

### Section 2 – Résidence au Québec (voir le guide, page 5)

L'information fournie dans cette section nous permettra de déterminer si vous êtes un résident du Québec. Répondez OUI à une seule des questions présentées ci-dessous. Si vous répondez NON aux trois questions, inscrivez, s'il y a lieu, le critère approprié au point 4.

#### A. Critères de résidence au Québec

1. Êtes-vous né au Québec? .....  Oui  Non  
Si vous avez répondu OUI, passez directement à la sous-section B.

2. Un de vos parents ou votre répondant a-t-il sa résidence au Québec? 5 .....  Oui  Non  
Si vous avez répondu OUI, passez directement à la sous-section B.

3. Êtes-vous titulaire d'un Certificat de sélection du Québec? 6 .....  Oui  Non  
Si vous avez répondu OUI, passez directement à la sous-section B.

4. D'autres critères peuvent vous permettre d'être considéré comme un résident du Québec. Voir le guide, page 5, et choisissez, s'il y a lieu, l'un de ces critères. Inscrivez-le numéro correspondant dans le champ ci-contre 5 .....

Si vous avez inscrit le numéro 10 dans le champ ci-dessus, indiquez ci-contre le numéro correspondant à la situation de votre conjoint.....

#### B. Études à l'extérieur du Québec

Si vous poursuivez des études à l'extérieur du Québec, voir le guide, page 5 et choisissez le critère 11,12,13 ou 14. 7

Inscrivez le numéro du critère choisi dans le champ ci-contre. 5 .....

## Section 3 A – Renseignements scolaires

### Études universitaires ou collégiales selon le cheminement régulier (voir le guide, pages 6 à 8)

Vous devez remplir cette section si vous prévoyez faire en 2022-2023 des études universitaires ou collégiales selon le cheminement régulier (y compris dans un programme de la Télé-université ou du Cégep à distance). Si vous prévoyez faire des études secondaires à la formation professionnelle ou des études collégiales à la formation continue ou selon un cheminement intensif ou accéléré, passez à la section 3B, à la page 4.

#### Études poursuivies à temps partiel avant le début des études à temps plein en 2022-2023

L'information fournie dans cette sous-section nous permettra de déterminer si vous avez droit à une réduction de votre contribution financière parce que vous avez poursuivi des études à temps partiel à l'université ou au collégial avant de commencer vos études à temps plein.

Vous devez remplir cette sous-section si vous étiez inscrit, êtes inscrit ou prévoyez être inscrit à **moins de 12 unités** (crédits) à l'université ou à **moins de 180 heures** au collégial au cours de la période de quatre mois précédant le début de vos études à temps plein en 2022-2023.

Nom de l'établissement d'enseignement (voir le guide, page 7)	Code	Nombre d'heures (collégial)	Nombre d'unités (université)
		(Max. : 179 h)	(Max. : 11 unités)

Résidiez-vous, résidez-vous ou résiderez-vous chez vos parents ou votre répondant au cours de cette période? .....  Oui  Non

Si vous poursuivez, poursuivez ou prévoyez poursuivre des études à temps partiel dans plus d'un établissement d'enseignement au cours de la période de quatre mois précédant le début de vos études à temps plein, voir le guide, page 6.

#### Études ou stage à temps plein en 2022-2023 (du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023)

Les renseignements scolaires fournis dans cette sous-section nous permettront de déterminer les périodes d'études pendant lesquelles vous serez aux études à temps plein, en stage à temps plein ou réputé poursuivre des études à temps plein.

Vous devez fournir les renseignements demandés pour chaque période d'études (automne 2022, hiver 2023 et été 2023).

#### Automne 2022

Nom du programme d'études (voir le guide, page 7)	Code

Nom de l'établissement d'enseignement (voir le guide, page 7)	Code

Résiderez-vous chez vos parents ou votre répondant au cours de l'automne 2022? .....  Oui  Non

Si vous êtes inscrit à l'un des programmes énumérés à la page 7 du guide, précisez en quelle année vous serez à l'automne 2022.....

**Indiquez ce que vous prévoyez faire à l'automne 2022. Cochez une seule case.**

##### Formation collégiale

Études à temps plein  Stage à temps plein (formule de l'alternance travail-études ou autre)

##### Formation universitaire – 1<sup>er</sup> cycle

Études à temps plein  Stage à temps plein (régime coopératif ou autre)

Indiquez le nombre d'unités (crédits) des cours auxquels vous serez inscrit (programmes d'études du Québec seulement) .....

##### Formation universitaire – 2<sup>e</sup> cycle

• Programme **avec** rédaction de mémoire

Études à temps plein  Stage à temps plein  Rédaction de mémoire  Dépôt de mémoire (voir le guide, page 8)

• Programme **sans** rédaction de mémoire

Études à temps plein  Stage à temps plein

Indiquez le nombre d'unités (crédits) des cours auxquels vous serez inscrit (programmes d'études du Québec seulement) .....

##### Formation universitaire – 3<sup>e</sup> cycle

Études à temps plein  Stage à temps plein  Rédaction de thèse  Dépôt de thèse (voir le guide, page 8)

#### Hiver 2023

Nom du programme d'études (voir le guide, page 7)	Code

Nom de l'établissement d'enseignement (voir le guide, page 7)	Code

## Section 3 A – Renseignements scolaires

### Études universitaires ou collégiales selon le cheminement régulier (suite) (voir le guide, pages 6 à 8)

#### Hiver 2023 (suite)

Résiderez-vous chez vos parents ou votre répondant au cours de l'hiver 2023? .....  Oui  Non

Si vous êtes inscrit à l'un des programmes énumérés à la page 7 du guide, précisez en quelle année vous serez à l'hiver 2023. ....

**Indiquez ce que vous prévoyez faire à l'hiver 2023. Cochez une seule case.**

#### Formation collégiale

Études à temps plein  Stage à temps plein (formule de l'alternance travail-études ou autre)

#### Formation universitaire – 1<sup>er</sup> cycle

Études à temps plein  Stage à temps plein (régime coopératif ou autre)

Indiquez le nombre d'unités (crédits) des cours auxquels vous serez inscrit (programmes d'études du Québec seulement) ....

#### Formation universitaire – 2<sup>e</sup> cycle

• Programme **avec** rédaction de mémoire

Études à temps plein  Stage à temps plein  Rédaction de mémoire  Dépôt de mémoire (voir le guide, page 8)

• Programme **sans** rédaction de mémoire

Études à temps plein  Stage à temps plein

Indiquez le nombre d'unités (crédits) des cours auxquels vous serez inscrit (programmes d'études du Québec seulement) ....

#### Formation universitaire – 3<sup>e</sup> cycle

Études à temps plein  Stage à temps plein  Rédaction de thèse  Dépôt de thèse (voir le guide, page 8)

► **Prévoyez-vous poursuivre vos études à temps plein ou réputées à temps plein dans un délai de quatre mois ou moins, débutant le mois suivant la fin de vos études en 2022-2023?** .....  Oui  Non

#### Été 2023

Nom du programme d'études (voir le guide, page 7)

Code

Nom de l'établissement d'enseignement (voir le guide, page 7)

Code

Résiderez-vous chez vos parents ou votre répondant au cours de l'été 2023? .....  Oui  Non

Si vous êtes inscrit à l'un des programmes énumérés à la page 7 du guide, précisez en quelle année vous serez à l'été 2023. ....

**Indiquez ce que vous prévoyez faire à l'été 2023. Cochez une seule case.**

#### Formation collégiale

Études à temps plein  Stage à temps plein (formule de l'alternance travail-études ou autre)

#### Formation universitaire – 1<sup>er</sup> cycle

Études à temps plein  Stage à temps plein (régime coopératif ou autre)

Indiquez le nombre d'unités (crédits) des cours auxquels vous serez inscrit (programmes d'études du Québec seulement) ....

#### Formation universitaire – 2<sup>e</sup> cycle

• Programme **avec** rédaction de mémoire

Études à temps plein  Stage à temps plein  Rédaction de mémoire  Dépôt de mémoire (voir le guide, page 8)

• Programme **sans** rédaction de mémoire

Études à temps plein  Stage à temps plein

Indiquez le nombre d'unités (crédits) des cours auxquels vous serez inscrit (programmes d'études du Québec seulement) ....

#### Formation universitaire – 3<sup>e</sup> cycle

Études à temps plein  Stage à temps plein  Rédaction de thèse  Dépôt de thèse (voir le guide, page 8)

## Section 3 B – Renseignements scolaires

### Études secondaires à la formation professionnelle ou études collégiales à la formation continue

Vous devez remplir cette section si vous prévoyez faire en 2022-2023 des études secondaires à la formation professionnelle. Vous devez également la remplir si vous prévoyez faire des études menant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) à la formation continue ou des études menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales selon un cheminement intensif ou accéléré.

#### Études poursuivies à temps partiel avant le début des études à temps plein en 2022-2023

L'information fournie dans cette sous-section nous permettra de déterminer si vous avez droit à une réduction de votre contribution financière parce que vous avez poursuivi des études à temps partiel à l'université ou au collégial avant de commencer vos études à temps plein.

Vous devez remplir cette sous-section si vous étiez inscrit, êtes inscrit ou prévoyez être inscrit à **moins de 12 unités** (crédits) à l'université ou à **moins de 180 heures** au collégial au cours de la période de quatre mois précédant le début de vos études à temps plein en 2022-2023.

Nom de l'établissement d'enseignement (voir le guide, page 7)	Code	Nombre d'heures (collégial)	Nombre d'unités (université)
		(Max. : 179 h)	(Max. : 11 unités)

Résidiez-vous, résidez-vous ou résiderez-vous chez vos parents ou votre répondant au cours de cette période? .....  Oui  Non

Si vous poursuiviez, poursuivez ou prévoyez poursuivre des études à temps partiel dans plus d'un établissement d'enseignement au cours de la période de quatre mois précédant le début de vos études à temps plein, voir le guide, page 6.

#### Études à temps plein

L'information fournie dans cette sous-section nous permettra de déterminer la période d'études pendant laquelle vous êtes aux études à temps plein en 2022-2023.

Si vous prévoyez changer de programme d'études ou d'établissement d'enseignement au cours de l'année d'attribution 2022-2023, voir le guide, page 8.

Vous devez indiquer la date du début et la date de la fin de votre programme d'études. Si vous ne connaissez pas la date de la fin de vos cours, indiquez la durée du programme en nombre de semaines ou de mois.

Date du début de votre programme d'études..... 

ou

Durée du programme en semaines .....

ou

Durée du programme en mois .....

Nom du programme d'études (voir le guide, page 7)

Code

Nom de l'établissement d'enseignement (voir le guide, page 7)

Code

Résiderez-vous chez vos parents ou votre répondant pendant vos études à temps plein? .....  Oui  Non

**Prévoyez-vous poursuivre vos études à temps plein ou réputées à temps plein dans un délai de quatre mois ou moins, débutant la fin de vos études en 2022-2023** .....  Oui  Non

Si vous êtes inscrit à l'un des programmes énumérés à la page 7 du guide, précisez en quelle année vous serez en 2022-2023. .... 

## Section 4 – Situation de l'étudiant (voir le guide, pages 9 à 11)

### A. État matrimonial

L'information fournie dans cette sous-section nous permettra de déterminer si vous satisfaites aux critères de reconnaissance de l'autonomie en fonction de l'état matrimonial et si vous devez faire remplir le formulaire *Déclaration du conjoint 2022-2023*.

Cochez la case qui correspond à votre état matrimonial actuel. Si vous vous considérez comme un conjoint de fait, voir le guide, page 9 pour savoir quelle case vous devez cocher.

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Célibataire   | <input type="checkbox"/> Séparé de fait (voir le guide, page 9) <b>11</b> |
| <input type="checkbox"/> Uni civilement (Faites remplir le formulaire <i>Déclaration du conjoint 2022-2023</i> ). <b>8</b> | <input type="checkbox"/> Séparé légalement (judiciairement) <b>12</b>     |
| <input type="checkbox"/> Marié (Faites remplir le formulaire <i>Déclaration du conjoint 2022-2023</i> ). <b>9</b>          | <input type="checkbox"/> Divorcé <b>13</b>                                |
| <input type="checkbox"/> Veuf <b>10</b>  |   |

Indiquez la date du début de cet état matrimonial (sauf si vous êtes célibataire). .... 

## Section 4 – Situation de l'étudiant (suite)

### A. État matrimonial (suite)

Si vous êtes marié ou uni civilement ou encore si vous vivez maritalement avec une autre personne et que vous habitez avec un enfant (voir le guide, page 9), vous devez fournir les renseignements suivants concernant votre conjoint.

Nom

Code permanent attribué au conjoint par le Ministère

Prénom

Date de naissance

A	M	J
---	---	---

Code permanent attribué au conjoint par le Ministère

### B. Déficience fonctionnelle majeure

L'information fournie dans cette sous-section nous permettra de déterminer si vous pouvez bénéficier des mesures qui visent les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure. (voir le guide, page 9.)

Cochez la case ci-contre si vous êtes atteint d'une déficience fonctionnelle majeure reconnue par un médecin.  14

### C. Autonomie en fonction de la situation familiale

Cochez toutes les affirmations qui s'appliquent à vous. Si aucune des situations ne correspond à la vôtre, passez à la sous-section D.

1.  Je suis ou j'ai été le parent biologique ou adoptif d'un enfant. 15 ..... Parent depuis le : 

A	M	J
---	---	---
2.  Je suis célibataire et mes **deux parents** sont décédés. 16 .....  
Qualité du parent :  Père  Mère ..... Date de décès : 

A	M	J
---	---	---

  
Qualité du parent :  Père  Mère ..... Date de décès : 

A	M	J
---	---	---
3.  Je suis enceinte d'au moins 20 semaines. 17 ..... Date atteinte de la 20<sup>e</sup> semaine : 

A	M	J
---	---	---
4.  Je suis chef de famille monoparentale et j'ai au moins un enfant à ma charge qui habite avec moi. 18 ..... Date de début de la situation : 

A	M	J
---	---	---
5.  Je vis avec mon conjoint et au moins un enfant (le mien ou celui de mon conjoint).  
*(Faites remplir le formulaire Déclaration du conjoint 2022-2023.)* 19 ..... Date de début de la situation : 

A	M	J
---	---	---

### D. Autonomie en fonction des études

Cochez **une seule** des affirmations qui s'applique à vous.

1.  J'ai un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire du Québec (baccalauréat). 20 ..... Date d'obtention : 

A	M	J
---	---	---
2.  J'ai un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire ou l'équivalent, obtenu à l'extérieur du Québec. (Généralement, il s'agit d'un diplôme obtenu après un minimum de trois années d'études universitaires.) 21 ..... Date d'obtention : 

A	M	J
---	---	---
3.  Je ferai des études de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle universitaire **durant toute l'année** sans avoir de diplôme de 1<sup>er</sup> cycle.
4.  J'ai obtenu un diplôme d'études supérieures 1 en musique ou une attestation d'études au terme de trois années de formation universitaire dans un conservatoire de musique ou d'art dramatique du Québec. 22 ..... Date d'obtention : 

A	M	J
---	---	---

**Si vous êtes célibataire et si vous n'avez coché aucune des cases des sous-sections C et D, cochez l'une des affirmations suivantes, s'il y a lieu. Si aucune des situations ne correspond à la vôtre, passez à la sous-section E. Si vous êtes une personne atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure par l'Aide financière aux études, voir le guide, page 10.**

5.  J'ai fait des études universitaires au Québec pendant au moins trois ans et j'ai accumulé, dans un même programme d'études, 90 unités (crédits). 23 ..... Date d'atteinte des 90 unités : 

A	M	J
---	---	---
6.  J'ai fait des études universitaires à l'extérieur du Québec à temps plein pendant au moins quatre ans dans un même programme d'études.

**OU**

J'ai fait des études universitaires à l'extérieur du Québec à temps plein pendant au moins trois ans dans un même programme d'études tout en étant titulaire d'un diplôme d'études collégiales. 24 ..... Date de fin de la troisième années d'études universitaires : 

A	M	J
---	---	---

## Section 4 – Situation de l'étudiant (suite)

### E. Autonomie en fonction du temps passé sur le marché du travail

Si vous êtes marié, uni civilement, divorcé, séparé légalement (judiciairement) ou veuf ou encore si vous êtes célibataire et que vous avez coché l'une des cases des sous-sections C et D, **passez à la sous-section F**.

1. J'ai été dans l'une des situations suivantes pendant une durée totale d'au moins 24 mois **sans être en même temps aux études à temps plein.** **25**

J'ai occupé un emploi rémunéré ou reçu des prestations d'assurance-emploi ou la Prestation canadienne d'urgence (PCU) ou la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA), la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) ou la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement (PCTCC) ou des indemnités de remplacement de revenu tout en résidant chez mes parents, chez mon répondant ou ailleurs.

J'ai subvenu à mes besoins tout en résidant ailleurs que chez mes parents ou mon répondant.

J'ai été dans les deux situations précédentes (les périodes doivent alors être consécutives).

2.  J'ai cessé d'étudier à temps plein pendant au moins sept ans, consécutifs ou non. **26**

### F. Situation familiale particulière

Si vous n'avez coché aucune des cases des sous-sections C, D et E, cochez toutes les affirmations suivantes qui s'appliquent à vous. Si aucune des situations ne correspond à la vôtre, passez à la sous-section G. Si vous êtes canadien de naissance, passez au point 2 ci-dessous.

1. Je suis un citoyen canadien naturalisé, un résident permanent, un réfugié ou une personne protégée selon la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et je remplis à l'une des conditions suivantes :

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vos parents ont toujours résidé à l'extérieur du Canada. **27**

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, votre conjoint a toujours résidé à l'extérieur du Canada. **27**

2. Je suis célibataire et dans l'une des situations familiales suivantes :

2.1  Je suis placé en famille d'accueil. **28**

2.2  Mes parents ou mon répondant sont en résidence spécialisée. (Voir le guide, page 11.) **28**

2.3  Ma garde est confiée à un tuteur. **28**

2.4  Mes parents ou mon répondant sont introuvable. **28**

2.5  Je suis en maison de transition ou le serai en 2022-2023. (Voir le guide, page 11.) **28**

2.6  Ma situation familiale s'est détériorée et cette situation est confirmée par une personne autorisée à le faire. (Voir le guide, page 11.) **28**

2.7  Je reçois une pension alimentaire de mes parents en vertu d'un jugement de la cour. **29**

3.  Mon conjoint est introuvable. **28**

### G. Étudiant avec contribution des parents

Si vous êtes célibataire et que vous n'avez coché aucune des cases des sous-sections C, D, E et F, nous vous considérerons comme un étudiant avec contribution des parents. Si, au point 2 de la sous-section F, vous avez coché les cases 2.2., 2.5. ou 2.6., nous vous considérerons également comme un étudiant avec contribution des parents.

Vous devez donc faire remplir les formulaires à l'intention des parents : *Déclaration du père ou du répondant 2022-2023; Déclaration de la mère ou de la répondante 2022-2023*. Cochez la case appropriée et faites remplir le ou les formulaires indiqués.

1. Si vos parents vivent ensemble, cochez la case ci-contre.

**(Faites remplir les formulaires appropriés par vos deux parents : Déclaration du père ou du répondant 2022-2023; Déclaration de la mère ou de la répondante 2022-2023.)**

2. Si vos parents sont divorcés, séparés légalement (judiciairement) ou séparés de fait ou si l'un de vos parents est décédé, indiquez avec lequel de vos parents vous résidez ou avez récidé en dernier.

Votre mère : .....  
Nom ..... Prénom .....

**(Faites remplir le formulaire Déclaration de la mère ou de la répondante 2022-2023.)**

Votre père : .....  
Nom ..... Prénom .....

**(Faites remplir le formulaire Déclaration du père ou du répondant 2022-2023.)**

**Si vous êtes un citoyen canadien naturalisé, un résident permanent, un réfugié ou une personne protégée, voir le guide, page 11.**

## Section 5 – Autres programmes de soutien financier (voir le guide, page 11)

L'information fournie dans cette section nous permettra de déterminer les périodes d'études pendant lesquelles vous bénéficierez d'un programme gouvernemental de soutien financier autre que le Programme de prêts et bourses.

Indiquez le ou les programmes de soutien financier dont vous bénéficierez entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 31 août 2023.

1. Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale ou Programme objectif emploi du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou programme semblable offert dans une autre province. Ces programmes ne doivent pas être confondus avec le crédit d'impôt pour solidarité ni avec le programme PAAS – Réussir.....  Oui  Non

2. Mesure de formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec, dont les activités se déroulent dans un établissement d'enseignement **collégial public** ou un établissement d'enseignement relevant d'un **centre de services scolaire** ou d'une **commission scolaire** .....

Date de début

A	M	J
A	M	J

Date de fin

3. Mesure de formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec, dont les activités se déroulent dans un établissement d'enseignement **secondaire privé, collégial privé ou universitaire** ou encore dans le cadre d'un **programme autofinancé** offert dans un établissement d'enseignement **collégial public**

Date de début

A	M	J
A	M	J

Date de fin

Si vous bénéficiez de la mesure indiquée au point 3, vos frais scolaires sont-ils entièrement payés par Emploi-Québec.....  Oui  Non

## Section 6 – Ressources financières en 2022 (voir le guide, pages 12 et 13)

L'information fournie dans les sous-sections A et B nous permettra de déterminer vos ressources financières pour l'année 2022. Vous devez donner une estimation aussi précise que possible de vos revenus.

### A. Revenus d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022)

Si vous n'avez aucun revenu, inscrivez « 0 » (zéro).

Revenus bruts d'employé salarié (y compris les revenus non considérés (par exemple : revenus gagnés à l'occasion d'un scrutin).....

,00 \$

Revenus non considérés (par exemple: revenus gagnés à l'occasion d'un scrutin) (Voir le guide, page 12.).....

,00 \$

Revenus nets de travailleur autonome ou revenus nets d'entreprise (au sens de la *Loi sur les impôts*).....

,00 \$

Prestations d'assurance-emploi au sens de la *Loi sur l'assurance-emploi* (y compris les prestations de maternité, de maladie, etc.) de Emploi et Développement social Canada (EDSC) et la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (PCREPA), la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE) ou la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement (PCTCC).....

,00 \$

Prestations reçues en vertu du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).....

,00 \$

Somme reçue d'Emploi-Québec pour votre participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre ou du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en vertu du Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI).....

,00 \$

Indemnités de remplacement de revenu de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNEST) ..

,00 \$

Indemnités de remplacement de revenu de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) .....

,00 \$

Indemnités de remplacement de revenu pour les victimes d'actes criminels et indemnités de remplacement de revenu pour les personnes ayant accompli des actes de civisme.....

,00 \$

Rentes ou pensions de retraite ou d'invalidité du Régime de rentes du Québec (Retraite Québec) ou du Régime de pensions du Canada (RPC), les prestations du Supplément de revenu garanti .....

,00 \$

Prestations d'un régime de retraite (public ou privé).....

,00 \$

## Section 6 – Ressources financières en 2022 (suite)

### B. Autres revenus (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022)

Montants que vous avez reçus ou que vous recevrez directement à titre de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide (Retraite Québec/RPC), de rentes de conjoint survivant (Retraite Québec/RPC), d'indemnités de décès sous forme de rentes en application d'une loi et de rentes d'enfant de victime d'acte criminel (CNEST) .....

Si vous n'avez aucun revenu, inscrivez « 0 » (zéro).

,00 \$

Pension alimentaire (voir le guide, page 13) .....

,00 \$

Revenus de placements (intérêts, dividendes et gains en capital), de succession (n'inscrivez pas le montant en capital), de fiducie et de donation .....

,00 \$

Allocations du ministre de la Sécurité publique et allocations du ministre des Services aux autochtones Canada ou d'un conseil de bande ou sommes reçues à titre de remboursement des frais de scolarité (ex : bourse d'exonération des droits de scolarité) .....

,00 \$

Bourses. Ne pas inclure celles décernées par l'Aide financière aux études et la contribution financière reçue dans le cadre du Programme explore et du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de certaines formations (voir le guide, page 13) .....

,00 \$

Bourse du programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de certaines formations (voir le guide, page 13) .....

,00 \$

Montant que vous avez retiré d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et la contribution financière reçue dans le cadre du Programme Explore .....

,00 \$

*Veuillez noter que ces montants ne sont pas pris en compte dans le calcul de votre aide financière. Ainsi, vous n'êtes pas dans l'obligation de l'indiquer. Par contre, comme les revenus déclarés à l'Aide financière aux études sont systématiquement vérifiés auprès de Revenu Québec à la fin de l'année, indiquer ces montants pourrait vous éviter d'avoir à justifier un écart de revenus. (voir le guide, page 13)*

### C. Emplois occupés avant le début des études à temps plein

**Vous devez remplir cette sous-section si vous êtes célibataire et sans enfant à charge.**

L'information fournie dans cette sous-section nous permettra de déterminer si vous avez droit à une réduction de contribution relativement à l'emploi ou aux emplois occupés au cours des quatre mois précédant le début de vos études à temps plein en 2022-2023.

Au cours de cette période de quatre mois, avez-vous travaillé, travaillez-vous ou travaillerez-vous comme salarié ou travailleur autonome alors que vous résidez, résidez ou résiderez ailleurs que chez vos parents ou votre répondant? .....

Oui  Non

Si vous avez répondu OUI à la question précédente, indiquez le nom de votre employeur ou de l'un de vos employeurs ainsi que l'adresse de votre lieu de travail.

Nom de l'employeur

.....

#### Adresse du lieu de travail

Numéro Rue

Direction  
(Nord, Sud, Est, Ouest)

.....

Municipalité

.....

Municipalité (suite)

Province

Code postal

.....

Pays

.....

## Section 7 – Allocation pour du matériel d'appui à la formation (voir le guide, page 14)

Si vous êtes admissible au Programme de prêts et bourses, vous pourriez avoir droit à un montant de prêt supplémentaire, à raison de 500 \$ pour chacune des périodes d'études pour lesquelles une aide vous est accordée au cours de l'année d'attribution 2022-2023.

Notez qu'une fois demandé, le versement de cette allocation ne peut être annulé. Si vous n'êtes pas certain qu'un montant d'aide additionnel vous est nécessaire, vous pouvez attendre et en faire la demande plus tard en fournissant le formulaire *Déclaration de changement*.

Je demande l'allocation pour du matériel d'appui à la formation.....

Oui  Non



### Envoi du formulaire

1. Assurez-vous d'avoir rempli les champs nécessaires;
2. Enregistrez le formulaire, puis imprimez toute ses pages;
3. Signez cette page à la main;
4. Rassemblez tous les documents requis, s'il y a lieu, dans une seule enveloppe;
5. Faites parvenir votre envoi à l'adresse apparaissant au bas de cette page.

### Section 8 – Signature (voir le guide, page 14)

Je déclare que tous les renseignements fournis sont exacts et complets.

Date

	A	M	J
--	---	---	---

Signature de l'étudiant

Les signatures électroniques ne sont pas acceptées.

**Attention!** En vertu de la *Loi sur l'aide financière aux études*, vous avez l'obligation de nous aviser de tout changement qui se produit au cours d'une année et qui pourrait influer sur le montant d'aide financière qui vous est accordé.

Un dossier comportant des pièces justificatives ou des informations manquantes ou contenant des données inexactes pourrait vous amener bien des inconvénients, tels que la suspension des versements prévus, l'obligation de rembourser immédiatement une aide versée en trop et la non admissibilité, pour une période de deux ans, au Programme de prêts et bourses et au Programme de prêts pour les études à temps partiel.